

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} Août 2013

Le Conseil d'Etat annule ce jour le moratoire sur la culture des OGM : Le gouvernement doit de nouveau interdire le Maïs MON 810

Paris, 1^{er} août 2013 - Le Conseil d'Etat vient d'annuler la mesure d'urgence, prise le 16 mars 2012 par le gouvernement français, qui suspendait la mise en culture du maïs MON 810. La décision intervient alors que Monsanto a récemment acté qu'il n'y avait pas de marché pour eux en Europe, par l'abandon de ses demandes d'autorisation de culture d'OGM, à l'exception du maïs MON810. Cette variété de maïs OGM produit une toxine insecticide et n'a été évaluée que de façon très insuffisante et contestable au niveau européen.

C'est la deuxième fois depuis 2008 que la France essuie une annulation d'une mesure de protection contre cet OGM.

Nous, organisations environnementales, paysannes, biologiques et apicoles, attendons du gouvernement des mesures d'interdiction définitive des cultures d'OGM, à l'instar de 8 pays européens. Ces mesures ne doivent plus prêter le flanc à des arguties juridiques. 80% des Français refusent toujours les OGM.

OGM ou non ? La coexistence est impossible, il faut choisir !

Les productions OGM contaminent les chaînes alimentaires, par les pollens et les graines transgéniques, mais aussi par les pesticides très liés à ces OGM, pesticides nuisibles à la biodiversité et à la santé. Il s'agit désormais de refuser sans davantage tergiverser cette coexistence quelles qu'en soient les modalités : plusieurs contentieux ont montré que les cultures biologiques, les semences paysannes et les productions apicoles en sont victimes, puisqu'elles ne peuvent commercialiser leurs produits, contaminés par les OGM.

Les OGM ennemis de la pollinisation qui nous nourrit

L'apiculture et les insectes pollinisateurs, déjà gravement fragilisés par l'agriculture industrielle, sont menacés par la toxine insecticide du MON 810. Sa toxicité sur les abeilles n'a d'ailleurs jamais été évaluée. De plus, cette production permanente de toxines favorise l'apparition d'insectes résistants. L'enjeu ici est bien de préserver notre capital alimentaire très dépendant de la pollinisation.

... / ...

Une agriculture de terroirs ou une uniformisation dangereuse ?

Les OGM menacent également nombre de productions françaises de qualité (AOC, AOP, etc.), très liées à la spécificité des territoires et qui seraient anéanties par la standardisation et l'industrialisation d'une agriculture devenue génétiquement manipulée. Il s'agit là de respecter l'article 2 de la loi française du 25 juin 2008 relative aux OGM, qui stipule qu'on ne peut nuire « à l'intégrité de l'environnement et à la spécificité des cultures traditionnelles et de qualité ».

Des paroles aux actes M. Le Foll !

Le Ministre de l'agriculture prône l'avènement d'une agroécologie, résolument opposée au monopole alimentaire des firmes agroproductivistes. Pour être cohérent, le gouvernement doit refuser sur nos territoires les cultures de plantes génétiquement manipulées.

Signataires

Amis de la terre, Confédération paysanne, Fédération nationale d'agriculture biologique, France Nature Environnement, Greenpeace, Nature & Progrès, Réseau Semences paysannes, Union Nationale d'apiculture française.



Union Nationale de
l'Apiculture Française

CONTACT PRESSE

Olivier BELVAL

Président de l'UNAF

06 20 06 50 40